



DECISIONS/ DÉCISIONS

City of Moncton Planning Advisory Committee
Comité consultatif sur l'urbanisme de la Ville de Moncton
September 25 septembre 2019

PUBLIC MEETING AGENDA 5 :30/L'ORDRE DU JOUR – RÉUNION PUBLIQUE 17 :30

1. ADOPTION OF PUBLIC MEETING AGENDA/ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Motion by Dale Briggs and seconded by Steve Mitton to adopt the agenda/ Dale Briggs propose l'adoption de l'ordre du jour. Steve Mitton appuie la motion

MOTION CARRIED/MOTION ADOPTÉE.

2. ADOPTION OF MINUTES OF THE REGULAR MEETING OF AUGUST 28/ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DE LA RÉUNION DU 28 AOUT

Motion by Andrew McGillivary and seconded by Andrew Graham to adopt the meeting minutes of August 28, 2019/Andrew McGillivary propose l'adoption du procès-verbal de la réunion du 28 aout. Andrew Graham appuie la motion.

MOTION CARRIED/MOTION ADOPTÉE.

3. BUSINESS ARISING FROM THE MINUTES/REVUE DE LA DERNIÈRE RÉUNION

None/Rien à signaler.

4. VARIANCE, TEMPORARY APPROVALS, CONDITIONAL USES, RULING OF COMPATIBILITY AND NON-CONFORMING USES//DEMANDES DE DÉROGATIONS APPROBATIONS TEMPORAIRES, USAGES CONDITIONNELS, DÉTERMINATIONS DE COMPATIBILITÉS ET USAGES NON-CONFORMES

Motion by Dale Briggs and seconded by Julian Howatt to approve the Terms and Conditions application to allow a mixed-use development/building, containing an 'assisted living facility', 'church', and 'philanthropic use' on the Subject Property, in accordance with the following:

- (1) A variance to reduce the total number of off-street parking spaces as required by subsection 42(1) of the Zoning By-law # Z-213, to a minimum of 70 required spaces, inclusive of spaces required under the provincial Barrier-Free Design Building Code Regulation - Community Planning Act;
- (2) A variance to increase the total area of driveway coverage permitted in the required front yard to 43%, contrary to subsection 46(4), which requires a maximum coverage of 40%;
- (3) A variance to waive the requirement of a minimum of 10% brick/masonry finishing for a façade of a multiple unit dwelling, contrary to subsection 129(5)(c);
- (4) Any proposed plantings within the public utility easement must be to the satisfaction of NB Power, and where any changes are made to the site plan at time of building/development permit application and despite any specific screening requirements in the Zoning By-law, a comparable level of screening may be approved by the Development Officer;
- (5) Where the proposed driveway overlaps the easement, any removal/relocation of guywires must be to the satisfaction of NB Power and may require registering additional easements;
- (6) For building/development permit issuance, site drainage and servicing plans must be provided to the satisfaction of Engineering including, but not limited to, the requirements outlined in the 'Interdepartmental Review' section of this report;

DECISIONS/ DÉCISIONS

City of Moncton Planning Advisory Committee
Comité consultatif sur l'urbanisme de la Ville de Moncton
September 25 septembre 2019

- (7) The proposed development shall be in substantial conformance with the site plan and elevation drawings attached to this report; and
- (8) This approval shall expire with 24 months of it coming into effect, unless a development permit has been obtained.

Motion présentée par Dale Briggs et appuyée par Julian Howatt approuve la demande de clauses et de conditions pour autoriser l'aménagement d'un immeuble polyvalent, qui comprend une « installation de vie assistée », une « église » et un « local philanthropique », sur la propriété visée, conformément aux modalités ci-après :

- (1) dérogation visant à réduire à un minimum de 70 places obligatoires le nombre total de places de stationnement hors rue obligatoires en vertu du paragraphe 42(1) de l'Arrêté de zonage no Z-213, en tenant compte des places obligatoires selon le Règlement d'application du code du bâtiment portant sur la conception sans obstacles pris en vertu de la Loi sur l'urbanisme;
- (2) dérogation visant à accroître la superficie totale de l'entrée autorisée dans la cour avant obligatoire pour la porter à 43 %, contrairement au paragraphe
- (3) dérogation visant à éliminer l'exigence d'avoir un minimum de 10 % de brique ou de maçonnerie de finition pour la façade d'une habitation multifamiliale (alinéa 129 (5)c) de l'Arrêté de zonage Z-213);
- (4) Tous les végétaux que l'on propose de planter dans l'emprise des services publics doivent être à la satisfaction d'Énergie NB, et dans les cas où des changements sont apportés au plan de situation à la date à laquelle est déposée la demande de permis de construction ou d'aménagement et malgré toutes les exigences précises de l'examen préalable selon l'Arrêté de zonage, un niveau comparable d'examen préalable peut être approuvé par l'agent d'aménagement.
- (5) Dans les cas où l'entrée de cour proposée chevauche la servitude, l'enlèvement et la réinstallation des câbles de haubanage doivent être à la satisfaction d'Énergie NB et peuvent obliger à enregistrer d'autres servitudes.
- (6) Pour la délivrance du permis de construction ou d'aménagement, il faut déposer des plans de drainage et de viabilisation du site à la satisfaction du service de l'Ingénierie, y compris, sans toutefois s'y limiter, les documents exigés dans la section « Examen interservices » de ce rapport.
- (7) Les travaux d'aménagement proposés doivent être essentiellement conformes au plan de situation et aux dessins d'élévation joints à ce rapport.
- (8) L'approbation délivrée doit expirer dans les 24 mois de la date à laquelle elle prend effet, à moins qu'un permis d'aménagement soit délivré.

MOTION CARRIED/MOTION ADOPTÉE.

5. TENTATIVE SUBDIVISIONS/LOTISSEMENTS PROVISOIRES

- (a) Unit 12 Lotissement Savannah Heights Subdivision Owner/propriétaire :
DEVELOPPEMENTS PFM DEVELOPMENTS INC. (File/dossier: 19-42630)

Motion by Steve Mitton and seconded by Andrew Graham to recommend that Moncton City Council:

- Assent to the location of Rue Warner Street (public); and
 - Assent to the location of a Future Street (Temporary turn-around)
- Subject to the following conditions:



DECISIONS/ DÉCISIONS

City of Moncton Planning Advisory Committee
Comité consultatif sur l'urbanisme de la Ville de Moncton
September 25 septembre 2019

1. Streets and Services are to be designed and constructed in accordance with the City's document entitled Subdivision Development, Procedures, Standards and Guidelines

Motion présentée par Steve Mitton et appuyée par Andrew Graham recommande au Conseil municipal de Moncton :

- d'approuver l'emplacement de la rue Warner (publique);
- d'approuver l'emplacement d'une rue future (zone de manœuvre temporaire).

Sous réserve des conditions suivantes :

1. Les rues et les services doivent être conçus à la satisfaction de l'ingénieur municipal et être aménagés conformément aux Normes et aux directives de lotissement de la Ville.

MOTION CARRIED/MOTION ADOPTÉE

NEXT MEETING OCTOBER 23/RÉUNION PROCHAINE 23 OCTOBRE